



(crédit photo: Mathieu Dupuis)

Mémoire de l'industrie du ski concernant le projet de loi 69
- *Loi assurant la gouvernance responsable des ressources énergétiques*
et modifiant diverses dispositions législatives

Association des stations de ski du Québec (ASSQ)

Automne 2024

Introduction

L'Association des stations de ski du Québec (ASSQ) salue les efforts du gouvernement du Québec visant à assurer une gouvernance responsable des ressources énergétiques et à soutenir la transition énergétique. Le projet de loi 69 représente une étape importante dans cette direction. Cependant, l'ASSQ souhaite exprimer certaines préoccupations quant aux impacts potentiels de ce projet de loi sur l'industrie touristique et plus particulièrement sur les stations de ski, un secteur clé de l'économie québécoise, générateur d'emplois et de retombées économiques significatives, particulièrement dans les régions.

L'ASSQ est un organisme sans but lucratif fondé en 1979. Sa mission est de représenter, d'accompagner et défendre les intérêts des membres, favoriser la pratique du ski alpin, améliorer l'expérience client ainsi que la performance et la pérennité des stations. Dans un contexte de changements climatiques, la raison d'être de l'Association prend une responsabilité additionnelle d'accompagner l'industrie et le public dans l'évolution des stations et de l'offre d'activités en montagne. L'ASSQ est composée de 75 stations de ski et est principalement financée par la vente de passes de ski et les cotisations de ses membres. L'industrie du ski au Québec compte 1,6 million de skieurs et planchistes, génère 6 millions de visites annuelles dans les stations, soutient 33 000 emplois directs et indirects et contribue à hauteur de 866 millions de dollars au PIB québécois. Les stations de ski jouent un rôle important dans le tissu économique, social et environnemental du Québec, s'engageant à poursuivre leurs activités dans une perspective durable, tout en s'adaptant aux défis des changements climatiques.

L'industrie du ski, un moteur économique et un acteur de la transition énergétique

L'industrie du ski est un acteur incontournable du tourisme québécois. Elle contribue de manière significative à l'économie régionale, en particulier dans les régions éloignées où elle constitue souvent le principal moteur économique. Que serait Saint-Mathieu-de-Rioux, New Richmond, Saint-Denis-de-Falardeau, Saint-Donat de Rimouski, Lac-Sainte-Marie, Beaupré, L'Anse-St-Jean ou encore Mont-Tremblant sans la présence de leur station de ski qui apporte une vitalité incontestable aux citoyens et aux visiteurs de chacune de ces communautés. Les stations de ski sont des entreprises qui font face à des défis particuliers, notamment en matière de gestion de la demande énergétique.

L'ASSQ et ses membres sont conscients des enjeux liés aux changements climatiques et s'engagent activement dans la transition énergétique. Comme le démontre l'hiver dernier, l'industrie doit intensifier ses moyens de mitigation pour relever ce défi de taille. Pour ce faire, au cours des trois dernières années, l'ASSQ a collaboré avec le consortium *Ouranos*, pour mieux comprendre ce que l'avenir réserve à cette importante industrie. Un rapport synthèse¹, financé par le ministère du Tourisme, vient tout juste d'identifier le diagnostic de vulnérabilité du système ski alpin face aux changements climatiques. Les travaux réalisés dans le cadre de cette recherche ont également permis d'élaborer un outil d'autodiagnostic de la vulnérabilité destiné aux gestionnaires de stations et à leurs partenaires.

Selon ce rapport, il apparaît que, dans un contexte global de changements climatiques et d'une hausse anticipée des températures, les impacts observés au Québec et sur le système ski vont s'accroître, quelle que soit l'importance des émissions de GES au cours des prochaines années. Nous devons donc démontrer notre proactivité pour limiter les impacts des changements climatiques et aussi, sur l'accompagnement lié à l'adaptation aux changements climatiques. Pour y arriver, nous devons concerter, arrimer et mutualiser nos actions en collaboration avec plusieurs partenaires, notamment Hydro-Québec.

¹ Rapport qui sera rendu public dès le 30 octobre 2024.

De nombreuses stations ont déjà mis en œuvre des initiatives pour réduire leur empreinte carbone, telles que l'optimisation de leurs systèmes de production de neige et l'élaboration de nouvelles pratiques durables. Avec ses différents partenaires, l'industrie a déployé des efforts en continu au fil des années pour identifier des stratégies d'adaptation et favoriser l'innovation et les meilleures pratiques, notamment en matière de gestion énergétique.

Au cœur des démarches de l'industrie se trouve une volonté de mieux encadrer l'évolution des coûts d'exploitation des stations qui font face, comme l'ensemble des PME québécoises, à des hausses significatives. Depuis la création de l'Association, les coûts énergétiques ont été identifiés comme un enjeu prioritaire par ses membres, compte tenu de l'importance stratégique de l'enneigement mécanique, mais aussi pour l'opération des systèmes de remontées mécaniques. Au fil des années, l'ASSQ a effectué des représentations constantes et diversifiées pour faire entendre sa voix et plaider pour une plus grande écoute face à ses enjeux particuliers. Le présent mémoire s'inscrit dans la lignée des représentations précédentes de notre industrie.

Les enjeux liés au projet de loi 69 pour l'industrie du ski

À la lumière du projet de loi, nous sommes convaincus que ce dernier pourrait avoir des conséquences importantes pour les stations de ski, notamment sur la prévisibilité des coûts d'exploitation des stations que nous représentons, et tout particulièrement pour une catégorie d'entre elles qui sont dans des situations financières plus délicates. Il faut prendre en considération l'effet combiné des changements introduits par le projet de loi pour mieux comprendre les effets potentiels sur les stations.

- **Augmentation des coûts d'énergie** : L'abolition de l'exemption d'indexation pour les clients industriels pourrait entraîner une hausse significative des coûts d'électricité pour les stations, notamment pour la fabrication de neige.
- **Tarifification modulée** : L'instauration d'une tarification modulée pourrait augmenter les coûts d'électricité.
- **Investissements requis** : Les stations de ski devront investir dans de nouvelles technologies pour réduire leur consommation énergétique et s'adapter aux changements climatiques, ce qui représente un coût supplémentaire important pour les exploitants.

Ces augmentations de coûts pourraient avoir un impact direct sur la rentabilité des stations de ski et, par conséquent, sur leur capacité à investir dans l'amélioration de leurs infrastructures et à offrir des services de qualité à leurs clients et voir même à poursuivre leurs opérations. Pour assurer leur rentabilité, les stations doivent pouvoir offrir des installations de qualité tôt dans la saison, dès la période des Fêtes, et la fabrication de neige est une composante essentielle pour donner accès au domaine skiable des stations, mais aussi des équipements essentiels pour maintenir des conditions de glisse optimales tout au long de la saison. Une solution qui devient encore plus incontournable dans le contexte des changements climatiques et des phénomènes météorologiques que nous connaissons.

Le besoin de soutien pour la transition énergétique

L'ASSQ reconnaît la nécessité de soutenir la transition énergétique et s'engage à collaborer avec le gouvernement pour atteindre les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Cependant, il est essentiel de mettre en place des mesures d'accompagnement pour appuyer les entreprises du secteur touristique, notamment les stations de ski, dans leurs efforts de transition et d'innovation.

Recommandations

Nous sommes convaincus que le gouvernement du Québec et l'ensemble de nos partenaires sur les questions énergétiques, Hydro-Québec et la Régie de l'énergie, sont sensibles aux enjeux spécifiques de notre industrie et

qu'ils prendront acte de nos demandes qui s'inscrivent dans la logique de nos interventions précédentes. Voici donc nos principales recommandations afin de permettre à l'industrie de poursuivre ses activités et de contribuer à la transition énergétique :

1. Simplification de la grille tarifaire applicable aux stations de ski

Avec ses quelque 220 pages, [la grille tarifaire](#) actuellement en place étonne par sa complexité et, de ce fait, pénalise les petites et moyennes entreprises québécoises. Qui plus est, les pénalités qu'Hydro-Québec impose à ses clients affaires durant la consommation de puissance en période hivernale constituent un enjeu déjà soulevé à [la Régie de l'énergie du Québec](#), une préoccupation qui mérite d'être adressée en raison des changements climatiques qui impactent la durée de l'exploitation de l'ensemble des stations de ski et qui a pour conséquences de retarder l'ouverture des domaines skiables. Les opérateurs peinent dorénavant à établir un calendrier d'enneigement optimal en novembre et décembre en raison du réchauffement des températures, un phénomène qui s'intensifiera selon les recherches menées par le Consortium *Ouranos*. C'est pourquoi nous réclamons à cet égard depuis longtemps soit le retrait ou la révision de la pénalité hivernale liée à la consommation de puissance (PFM) ou la mise en place d'une tarification ou mesure de courte durée adaptée à la fabrication de neige et à l'opération des remontées mécaniques, inspirée du tarif de transition pour la fabrication de neige (TTFN) qui existait auparavant dans la grille tarifaire d'Hydro-Québec.

2. Report du début de la période hivernale au 1^{er} janvier

Selon les [prévisions d'ici 2050](#), le premier gel au sol arrivera généralement deux semaines plus tard qu'en 2020, moment correspondant au début de la période d'enneigement. Le délai imposé par les conditions climatiques intensifiera le défi d'enneiger les pistes pour la période des Fêtes. Une mesure comme celle de retarder d'un mois le début de la période hivernale de la tarification d'Hydro-Québec (1^{er} décembre au 1^{er} janvier) aurait un impact indéniable sur la qualité du produit offert, sur la santé financière des stations de ski du Québec et tout l'écosystème économique, social et environnemental s'y rattachant. L'imposition de la pénalité hivernale a pour effet de doubler, dans le cas de plusieurs stations, le coût de fabrication de la neige. Cette hausse de coût a comme malheureuse conséquence de ralentir et même, anéantir, les investissements dans les nouvelles technologies associées à l'enneigement mécanique qui auraient pour effet de remplacer des équipements énergivores et peu performants par l'achat de nouveaux équipements plus sophistiqués et permettant la production de neige à température marginale (-2/-3°C). Le cas échéant, il y aura lieu de déterminer les conditions pour lesquelles le report d'un mois s'appliquerait. Nous considérons que cette mesure pourrait s'appliquer en l'absence de températures froides lors de certaines périodes clés, tout en considérant la pointe de puissance que doit anticiper le distributeur. Cette approche aura l'avantage de répondre aux recommandations des régisseurs de la Régie de l'énergie du Québec formulées le 7 juin 2017 dans [le rapport](#) s'intitulant « *Avis sur les mesures susceptibles d'améliorer les pratiques tarifaires dans le domaine de l'électricité et du gaz naturel* ».

3. Développer une approche inspirée de celle des serres :

Depuis toujours, notre industrie considère que la particularité de ses opérations milite en faveur de la reconnaissance d'un statut particulier qui permettrait une clarification des paramètres de sa consommation énergétique. Cette reconnaissance a été maintes fois évoquée par les autorités publiques, mais n'a jamais été reconnue officiellement comme celle qui a été consentie au secteur de la production en serre qui dispose maintenant d'un aménagement tarifaire particulier en fonction des investissements réalisés par les entreprises. Bien que plus complexe à administrer qu'un retrait de la pénalité hivernale dans des conditions particulières, nous pensons que cette approche pourrait favoriser la réalisation d'investissements nécessaires à la modernisation des infrastructures stratégiques des stations de ski sans que le gouvernement ait à consentir des subventions directes pour leur concrétisation. La saisonnalité des opérations, la consommation atypique de nos entreprises milite en faveur d'un statut particulier ou de diverses mesures d'accompagnement.

4. Révision des méthodes de facturation pour tenir compte des nouvelles technologies de mesurage de consommation (cumul virtuel des comptes).

Une analyse exhaustive des enjeux locaux associés au branchement au réseau d'HQ dans les stations nous a permis de constater qu'il existe toujours des zones d'interventions qui permettraient aux stations de mieux gérer leur accès et le suivi de leur consommation électrique. C'est le cas notamment pour les technologies de mesurage de la consommation qui ne permettent pas actuellement le cumul virtuel des comptes. Comme la configuration physique des stations est parfois complexe et que plusieurs branchements ou points de distribution sont nécessaires à des endroits éloignés au sein des domaines skiables, il faut réfléchir à cette option au lieu de pénaliser les exploitants de domaines skiables.

Des solutions technologiques existent pour mettre en place des systèmes plus efficaces de gestion énergétique au sein des entreprises. Il est impératif que la clientèle affaires puisse bénéficier de ces technologies, tout en participant à leur diffusion. La réalité d'opération des stations de ski et leur localisation militent en faveur de solutions technologiques qui pourraient simplifier les processus de connexion au réseau, les types de branchement, les alternatives énergétiques et des projets-pilotes susceptibles d'encourager une meilleure efficacité d'utilisation des sources d'énergie.

L'industrie du ski est sensible également à la possibilité qu'ouvre le PL69 sur l'approvisionnement par des opérateurs privés, mais souhaiterait qu'on élargisse cet accès éventuel à des producteurs qui ne seraient pas seulement adjacents. Nous n'avons pas actuellement de projets précis qui pourraient entrer dans cette catégorie, mais nous sommes convaincus qu'au fil du temps, avec la démocratisation de certaines technologies, des cas concrets apparaîtront notamment en marge du développement des parcs éoliens, des projets solaires ou encore de stockage d'énergie à l'aide de batterie.

5. Mise en place de solutions permettant à l'industrie de poursuivre sa mission face aux défis des changements climatiques et de la compétitivité.

Des programmes d'aide financière et des incitatifs fiscaux pourraient encourager les stations de ski à investir dans des technologies plus performantes et à réduire leur consommation énergétique. Des efforts en ce sens par l'entremise du ministère du Tourisme ont d'ailleurs permis leur réalisation. Jusqu'à maintenant, les stations de ski ont bénéficié d'une collaboration de la part d'Hydro-Québec, mais il serait important que les efforts sectoriels de cette nature soient encouragés davantage pour appuyer des industries, surtout dans le contexte des changements introduits par le projet de loi.

L'article 109.1 du PL69 pourrait d'ailleurs donner au législateur l'occasion de clarifier la nature de ses "préoccupations économiques, sociales et environnementales" dans ses instructions à la Régie de l'énergie, un aspect du projet de loi qui nous semble devoir être mieux balisé.

6. Soutien aux initiatives d'adaptation aux changements climatiques.

L'exonération de certaines taxes sur les équipements énergétiques utilisés dans les stations de ski permettrait de réduire les coûts d'investissement et d'accélérer la transition énergétique. Il faut rappeler que même dans un contexte où les coûts énergétiques relatifs sont relativement bas, la plupart des industries, dont celle des sports de glisse, ont quand même fait des efforts significatifs pour améliorer leur efficacité énergétique et leur consommation globale.

7. Mise en place de leviers financiers par l'entremise du ministère du Tourisme ou du ministère de l'Économie.

La reconnaissance officielle du rôle essentiel des stations de ski dans le développement régional et l'appui à ses entreprises par diverses politiques sectorielles ou industrielles, notamment au plan touristique, nous apparaît essentielle. Au-delà des enjeux énergétiques, le gouvernement du Québec devrait reconnaître le rôle moteur des stations de ski dans le développement économique des régions et mettre en place des politiques cohérentes visant à soutenir leur pérennité et leur compétitivité.

Le rapport *Ouranos 2024* pose un diagnostic de vulnérabilité du secteur ski alpin face aux changements climatiques. On peut lire notamment que: « *Les changements climatiques ont des répercussions complexes sur l'achalandage. Les conditions défavorables diminuent directement les jours-ski, mais le Québec pourrait bénéficier d'un afflux accru de skieurs des régions voisines de la Nouvelle-Angleterre et l'Ontario, où les effets du réchauffement climatique sont plus prononcés* ». Des efforts notables sont intervenus en ce sens au cours des dernières années, propulsant plusieurs stations dans leurs investissements et stratégies d'adaptations. Nous constatons toutefois qu'il existe des disparités importantes au sein de l'industrie et des efforts renouvelés sont requis pour que l'ensemble de l'industrie puisse moderniser ses infrastructures, tout particulièrement celles qui permettent la fabrication de neige.

Conclusion

L'industrie du ski est un acteur important de l'économie québécoise et un partenaire de choix dans la transition énergétique. Confrontée aux défis climatiques, aux aléas économiques et à la saisonnalité des opérations hivernales, notre industrie fait face actuellement à des enjeux majeurs et complexes. L'ASSQ est convaincue que, en travaillant de concert, le gouvernement et l'industrie du ski pourront trouver des solutions durables pour relever les défis de l'avenir. Nous saluons plusieurs des initiatives et orientations du législateur en matière d'énergie, mais souhaitons aussi exprimer le besoin de soutien des entreprises que nous représentons. À leur façon, les stations de ski pourront ainsi mieux contribuer au positionnement du Québec, à sa prospérité et aux avantages de sa nordicité.